

LE CHEF

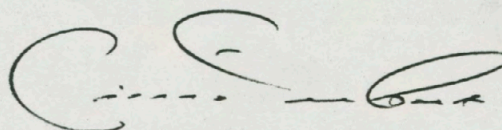
DU DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Berne, le 31 janvier 1979

Note à la Direction administrative

J'ai été fort étonné d'apprendre par les communications administratives 1/79 que M. l'Ambassadeur Albert Weitnauer porterait à partir du 1er février le titre de Secrétaire d'Etat et que l'appel utilisé dans la correspondance ainsi que les titres de courtoisie devraient faire mention de cette nouvelle qualité. Or, la citation que vous faites vous-même de l'art. 64, alinéa 2 de la Loi précise bien que cette appellation n'existe que "dans les relations avec l'étranger". C'est l'esprit du message, c'est la thèse qui a été défendue devant les Chambres et je ne désire pas m'exposer au reproche d'outrepasser la volonté du législateur.

En conséquence, je ne pense pas que ce titre doive être utilisé dans les contacts administratifs usuels sous peine de nous valoir des ennuis dont je n'ai que faire. Dès lors, je vous prie de rapporter l'instruction communiquée à nos postes et aux services de la centrale et de faire donner à M. Weitnauer le titre correspondant à sa nouvelle fonction, c'est-à-dire "Monsieur l'Ambassadeur" ou "Monsieur le Directeur politique". Même si la pratique devait être différente à la Division du commerce, j'entends que mon Département n'aille pas au-delà de la loi.



Pierre Aubert